



Rencontre famille et amis

Salle privative avec restauration locale et conviviale

Hébergement sur place pour tous

Votre hébergement

Deux domaines situés au cœur du massif forestier, Le Clos Malpré et La Forain, implantés à 500 m d'altitude et bordée par la faune et flore locale vous accueille :

De Mai à Septembre sur la résidence La Forain « gîte chaumes » 16 chambres jusque 80 personnes

De Octobre à Avril sur la résidence Le Clos Malpré 19 chambres jusque 69 personnes

Votre restauration en deux formules

Un self service en 2h00 assuré par notre équipe, puis une autonomie pour votre fin de déjeuner ou dîner.

De l'entrée au café, nous vous garantirons un moment de convivialité dans un cadre idyllique et autour d'une cuisine traditionnelle et gourmande (mise en place au buffet, ménage au départ, vaisselle compris).

Formule du Donon à 55 € / adulte

Formule du Donon à 27.50 € / enfant -12 ans

Dîner

Apéritif maison avec grignotage

Tofaille accompagnée de sa saucisse à cuire et
Charcuteries, salade verte et munster
Ou

Pommes de terre en robe des champs
accompagné de son chique,
charcuteries, salade verte et munster

Tarte Myrtille

2 verres de vin, 1 eau pétillante, 1 café

Brunch de 10h00 à 12h00

Jus de fruit et Boissons chaudes
Assortiment de viennoiseries,

Baguettes: tradition, céréales, Pancakes, Brioche,
Confitures variées, Miel AOP, Nutella, Beurre,
Muesli, Céréales, Yaourts du Clmont , Faisselle ,
Fruits frais,

Fuseau Lorrain, Jambon fumé au bois de hêtre,
Terrine de poisson, Fromages AOP
Omelette nature, Saucisses et Bacon grillé.

Formule du Champ du Feu à 60 € /pers

Formule du Champ du feu à 30 € / enfant -12 ans

Déjeuner du samedi ou dimanche (en pic-nic ou en buffet self service)

2 Crudités et 1 salade composée
avec assortiment de charcuteries, pain, chips, 50 cl d'eau, fromage et dessert, vaisselle, jetables et serviette

Dîner

Apéritif maison avec grignotage

Tofaille accompagnée de sa saucisse à cuire et
Charcuteries, salade verte et munster
Ou

Pommes de terre en robe des champs
accompagné de son chique,
charcuteries, salade verte et munster

Tarte Myrtille

2 verres de vin, 1 eau pétillante, 1 café

Petit déjeuner continental de 9h00 à 11h00

Boissons chaudes, Jus de fruit,
Assortiment de viennoiseries, Baguette, Brioche,
Confitures variées, Miel AOP, Beurre. Muesli, Céréales.

Ce contrat est établi entre la société SORAVOSGES Route de la Combe 88210 SENONES et

Nom Prénom

Nom Prénom

Adresse postale

Code postal et Ville

Numéro de téléphonemail.....

DATE DE RESERVATION EVENEMENT HEBERGEMENT ET RESTAURATION :/...../.....
AU TARIF RESERVATION DU DOMAINE DE€

CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Réservation hébergement Forain

Sans privatisation du site, les autres gîtes sont proposés à la location de notre clientèle.

La location est comprise du samedi à partir de 14h au dimanche 18h selon prestation du dimanche, soit une nuitée avec draps fournis (lits non faits), ménage des chambres et salles d'eau au départ compris.

Charges électriques comprises et Taxe de séjour en sus selon tarif en vigueur.

Minimum de facturation de 35 formules adultes par prestation obligatoire.

	Location 1 nuit week-end de Mai à Septembre
Organisation + Chaumes 1er étage 55 lits	1350 €
Complément Chaumes 2 ème étage 25 lits	550 €

**La location de nuitée supplémentaire du Vendredi est possible par étage et selon disponibilités :
 Chaumes 1er étage 55 lits : 550 €/nuit et Chaumes 2ème étage 25 lits : 250 €/nuit**

Réservation hébergement Clos Malpré

	Janv/ Fév	Mars	Avril	Mai *	Juin Juillet Août *	Septembre*	Octobre	Nov / Déc
Clos Malpré	3 000 €	2 500 €	3 000 €	nc	nc	nc	3 000 €	2 500 €

Privatisation obligatoire de Octobre à Avril : 5 gîtes Tilleuls, Genêts, Bruyères, Fougères, Sapin, soit une capacité maximum de 69 personnes réparties sur 19 chambres.

***sous réserve de conditions exceptionnelles**

**La location de nuitées supplémentaires est possible par gîte et selon disponibilités :
 200 € gîte 12/14 pers 300 € gîte 18/25 pers 80 € appartement 4/6 pers.**

Minimum de facturation de 40 formules adultes par prestation obligatoire.

La location est comprise du samedi à partir de 11h au dimanche 18h soit une nuitée avec draps fournis, ménage des chambres et salles d'eau au départ compris.

Charges électriques en sus selon relevés de compteurs : 0,35 €/kWh

Taxe de séjour en sus selon tarif en vigueur.

Devis de prestation

Il est compris 1 devis pour l'évènement (le changement d'effectif ne justifie pas de modification du devis).

Tout devis supplémentaire sera facturé 30 €/pièce.

Pour des raisons administratives évidentes, seuls deux interlocuteurs peuvent intervenir auprès de l'équipe. Nous ne pourrons donner réponse aux autres personnes du groupe familial.

Les tarifs indiqués peuvent varier dans la limite de 5 % par rapport au catalogue de l'année N-1.

Restauration

Les résidences La Forain et Le Clos Malpré sont privées. L'équipe organise la restauration pour sa clientèle (les cuisines de nos salles sont au seul usage de notre équipe restauration).

Nous disposons d'un n° d'agrément C.E.

À ce titre, il est formellement interdit d'apporter des prestations alimentaires pour l'évènement.

Notre équipe ne conserve aucun aliment non consommé durant le service et ne peut engager sa responsabilité dans le cas où le Client conserve et emporte tout aliment par ses soins au-delà de la prestation effectuée et facturée par la SAS SORAVOSGES.

Salle

Notre équipe prévoit le mobilier correspondant au nombre de convives réservés, celui-ci sera installé par nos soins afin d'optimiser le placement.

L'entretien des locaux pendant le séjour reste à votre charge ; seul le nettoyage final est compris dans notre offre. Le débarrassage de fin de soirée est à votre charge sur servante à disposition.

Aucun prestataire extérieur de quelque nature qu'il soit n'est admis (dj fleuriste food truck ...)

Horaires

Un buffet en self service d'une durée 2 h 00 assuré par notre équipe, puis une autonomie pour votre fin de déjeuner ou dîner. Il est impératif que la salle soit libérée à partir de 6 h du matin afin que nos équipes assurent la mise en place de la restauration réservée.

Décoration

Dans le cadre d'une prestation Rencontre famille et amis, il n'est pas possible de décorer la salle en amont de l'horaire d'arrivée.

Une décoration légère peut être tolérée à condition que l'on n'observe aucune dégradation, auquel cas une facturation supplémentaire incombera à l'organisateur de l'évènement.

Sur place

Extérieur :

Nous vous demandons de respecter les lieux, de ne pas laisser de vaisselle sur les terrasses et mobilier extérieur, de ne pas jeter vos détritus et mégots ailleurs que dans les réceptacles prévus à cet effet, de ne pas abîmer les plates bandes et les fleurs.

Parking :

Vos invités doivent utiliser exclusivement le parking à l'entrée de la résidence. Les convives occupant les gîtes pourront se stationner à l'intérieur de la résidence aux endroits prévus à cet effet.

Surveillance des enfants :

Le Client s'assurera que les enfants sont encadrés et placés sur la responsabilité des parents et de lui-même afin que les enfants ne divaguent pas sans surveillance sur la résidence et ses parcs alentours.

Bruit :

L'organisateur limitera la diffusion sonore vers l'extérieur à partir de 23h en fermant les portes et fenêtres et s'assurera qu'il ne dérange en aucune façon les différents vacanciers qui peuvent être installés près de la salle.

Modalités de règlement, Droits et Rétraction

Règlement de l'acompte de réservation d'un montant de 1 200,00 € à régler à la signature du présent contrat.

Solde de votre acompte de réservation à régler le 15 janvier de l'année et selon la date de l'évènement

40 % de la restauration à régler 5 semaines avant l'évènement.

40 % de la restauration à régler 2 semaines avant l'évènement.

Chèque de caution de 3 000,00 € à remettre avant l'évènement.

Solde restauration sur facturation finale 8 jours après réception.

Chèques - ANCV - carte bancaire - carte à distance - monnaie

Virement : IBAN : FR76 1470 7000 7107 1210 0028 088 BIC : CCBPFRPPMTZ

Assurance, Détérioration, Casse, Vol

Le Client conserve la salle au départ de l'équipe jusqu'au matin sous réserve d'un dépôt de chèque de caution d'un montant de 3 000 €. Cette caution sera demandée par chèque un mois avant l'évènement avec le solde des hébergements.

Le Client devient alors totalement responsable de la Salle. Il doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou les participants. Le Client contractualisera la police d'assurance de son choix et qu'il jugera nécessaire (dommages, responsabilité civile) .

Le Client est notamment invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens. Une attestation R.C. est exigée dans votre dossier administratif. Il est vivement conseillé de se munir d'une assurance annulation auprès de son assureur, permettant éventuellement le remboursement des frais engagés en cas d'annulation.

Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par ses invités et s'engage, en cas de dégradation des lieux, à supporter les coûts de remise en état. La casse et la perte du matériel sur la salle, les terrasses, le parc sont à la charge du client. En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, en particulier les dégradations et incendie après le départ du personnel. De même pour le vol d'objets ou matériels déposés par le Client ou les participants lors de l'évènement.

Annulation

Le changement de date d'évènement par le Client est considéré comme annulation totale et donne lieu à l'application des conditions d'annulation. L'acompte de réservation est conservé par l'établissement si le Client doit annuler sa prestation et quel qu'en soit la cause.

En cas d'annulation de votre réception par l'établissement pour cause de restrictions gouvernementales : les acomptes versés seront conservés et reportés pour une date ultérieure disponible aux conditions générales d'organisation et tarifs correspondants à la nouvelle date retenue.

Est également considéré comme annulation, le défaut de paiement d'un acompte à la date prévue. En effet, en cas de non-respect des échéances de paiement l'établissement exigera du client le paiement immédiat du solde des acomptes. A défaut de règlement dans les huit jours, l'évènement sera considéré comme annulé du fait du client.

En cas d'annulation de ce fait ou pour toute autre raison, l'établissement conservera ou facturera le client comme indiqué ci après :

- plus de 30 jours avant la date de réception : le montant dû des deux acomptes prévus aux conditions particulières portés sur le devis soit 70% du montant.
- entre 30 et 10 jours avant la date : 90 % du montant TTC de l'ensemble des prestations
- moins de 10 jours avant la date : 100 % du montant TTC des prestations réservées.

Signature Client précédée de la mention
« Lu et Approuvé, Bon pour Accord »

Fait à Le

PARTIE A REMPLIR EN RETOUR PAR LA SOCIETE POUR VALIDATION

Nom du Responsable : Clothaire PRESSAGER Pour la SAS SORAVOSGES a le plaisir de valider votre réservation de réception sur la résidence

Pour votre évènement en date du

Signature et Tampon de la société :

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : La SAS SORAVOSGES s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies par le client. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'élaboration d'une proposition commerciale. Toute information personnelle que le client serait amené à transmettre est soumise aux dispositions de la Loi modifiée n° 78-17 Informatique